

Compte rendu de commission

Date de réunion:

27 janvier 2021

Pôle des services publics de
Pont-de-Veyle

Rédacteurs :

L. Ravinet

E. Taton

Commission Services aux publics et aux familles

PERSONNES PRESENTES :

Membres :

SAUTIER Angélique	Bey	P
SCHWEIZER Léna	Biziat	A
TROUWAERT Charline	Chanoz Châtenay	P
RAPY Gilles	Chaveyriat	P
KERMARREC Isabelle	Cormoranche sur Saône	P
	Crottet	
MARMIER Noëlle	Cruzilles les Mèpillat	P
FILET Marie-Claude	Grièges	P
SALLET Nelly	Laiz	P
ROBIN Nathalie	Mézériat	P
BOUCHARD Sabrina	Perrex	P
CORLAY Kiyomet	Pont de Veyle	P
RICOL Adeline	Saint André d'Huiariat	E
BOURCET Sandrine	Saint Cyr sur Menthon	P
DURANCEAU Sébastien	Saint Genis sur Menthon	P
CHANEL Brigitte	Saint Jean sur Veyle	A
QUICLET Isabelle	Saint Julien sur Veyle	A
DESMARIS Elodie	Vonnas	P

P : présent – E : Excusé – A : Absent

ORDRE DU JOUR :

- Présentation des séjours d'hiver
- Subventions aux associations
- Mise en place d'un groupe de travail
- Présentation de France Services
- Mise en place d'un groupe de travail
- Visite de France Services

COMPTE RENDU

20h

Diaporama en support

■ Présentation des séjours d'hiver :

Dans le contexte actuel, nous devons adapter nos accueils en fonction des évolutions des protocoles sanitaires et décrets préfectoraux, et cela évolue de semaine en semaine pour ne pas dire du jour au lendemain.

3/11 ans :

Deux accueils de loisirs (site de Vonnas et de Cruzilles-lès-Mépillat) sont programmés pour les vacances d'hiver à destination des 3/11 ans, avec comme pour chaque période de vacances, un fonctionnement avec inscription et à la journée d'un côté et à la semaine de l'autre. Les thèmes proposés sont différents, et tiennent compte des modes de fonctionnement. Des activités phares ont été programmées, comme des sorties luge, planétarium et défilé de carnaval.

Avec les dernières annonces gouvernementales (pas de réouverture de salles d'exposition...), et différents décrets (pas d'accueil de centre de Loisirs dans les salles hors sac...), nous avons dû malheureusement annuler ces dernières, hormis le défilé. A noter qu'à l'heure actuelle, les inscriptions sont inférieures à celles réalisées l'an passé.

11/15 ans :

La première plaquette diffusée, est celle réalisée mi-décembre avec un fonctionnement normal hors crise sanitaire, qui a été diffusée et mis en ligne début janvier sur différents supports de communication.

En parallèle, des préinscriptions au camp ski organisé lors de la première semaine des vacances ont été effectuées fin décembre (celui-ci affichait complet).

Malheureusement, nous avons dû au lendemain des déclarations gouvernementales de janvier, totalement revoir les activités proposées, et prévoir un nouveau planning en urgence (deuxième plaquette).

De ce fait, toutes les activités sportives en intérieures, en établissements privés (type bowling, escalade...), ski alpin ont été supprimées, et le camp annulé.

Des nouvelles activités de montagne et sportives ont été programmées. Pour les autres, elles sont sur les thématiques du jeu et de la création.

■ Subventions aux associations :

Chaque année, la Communauté de communes propose deux dispositifs de subvention à destination des associations ou partenaires, qui réalisent des projets ou des activités en direction des jeunes sur l'une des communes de notre territoire. Les dossiers de demande de subvention sont disponibles sur le site Internet de la Communauté de communes.

1/ Dispositif jeunesse :

Ce mode de subvention s'adresse aux associations ayant une activité régulière sur une année (clubs sportifs ; associations de danse, de musique...). La subvention est versée en fonction du nombre d'adhérents dont la tranche d'âge se situe entre 3 et 16 ans. La somme attribuée varie en fonction de l'âge (3/5 ou 6/16 ans) et du lieu d'habitation de l'adhérent.

2/ Dispositif projet :

Cette subvention peut être attribuée pour l'organisation d'évènements exceptionnels d'une association, comme par exemple l'organisation d'un championnat de France pour une discipline ou de manifestation exceptionnelle avec une valeur ajoutée pour les habitants du territoire.

Sont regroupées également dans ce dispositif, les subventions attribuées par les établissements scolaires en fonction de leurs différents projets.

■ France Services Veyle :

1/ Historique de France Services Veyle.

La communauté de communes de la Veyle en décembre 2016 inaugure une Maison de Services au Public, pour un accueil de proximité par un agent formé sur des démarches numériques de premier niveau avec 6 partenaires : Pôle emploi, CAF, MSA, CPAM, CARSAT et ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés).

Le 25 avril 2019, le Président de la République a décidé la mise en place d'un réseau France Services qui sert de relais entre les usagers et les neuf administrations partenaires avec une plus grande accessibilité des services publics au travers d'accueils physiques et polyvalents.

La Communauté de communes de la Veyle souhaitant rentrer dans ce dispositif a fait évoluer sa Maison de Services Au Public pour obtenir la labellisation France Services le 30 Septembre 2020. Ainsi, l'équipe dédiée à l'accueil du public a été renforcée, deux animatrices Lucie RAVINET et Frédérique PERRET accompagnent les usagers dans leurs

démarches administratives en ligne auprès des neuf organismes partenaires et les horaires d'accueil ont été modifiés. Aux six organismes cités précédemment se sont ajoutés trois organismes supplémentaires : la DGFIP, le Centre Départemental d'Accès aux Droits (CDAD) et La Poste.

Deux pôles de services publics sur le territoire de la communauté de communes de la Veyle pour accueillir les usagers : Pont de Veyle et Vonnas. Toutefois en cette période de crise sanitaire, les bénéficiaires sont reçus uniquement sur rendez-vous.

2/ Missions France Services

Les agents France Services ont pour rôle un accompagnement individualisé en ligne dans des démarches administratives numériques de 1er niveau, ainsi qu'un rôle d'orientation vers les partenaires pour des questions plus spécifiques. Chaque accompagnement est effectué dans un cadre confidentiel et totalement gratuit.

Lors des entretiens, il est constaté que les usagers ne sont pas autonomes ou très peu, cependant le rôle des agents n'est pas de faire "à la place de" mais de les accompagner.

A ce titre, en constatant cette fracture numérique, l'Etat a lancé le programme "conseiller numérique" afin de soutenir les habitants dans les usages du numérique. Actuellement, la Communauté de Communes de la Veyle étudie le projet.

La charte France Services impose des engagements et obligations.

- ✓ Mise à disposition d'une salle de confidentialité pour la mise en place de visio conférences avec les partenaires.
- ✓ Utilisation du portail France Services
- ✓ Formations et réunions d'information
- ✓ Comité d'échanges entre animatrices France Services
- ✓ Comité de pilotage et journées portes ouvertes

3/ Financement France Services

L'Etat alloue un financement de 30 000€ annuel.

4/ Données statistiques

Voir diaporama

5/ En bref...

France services est apprécié par les usagers et nous constatons une évolution forte avec la visite de nouveaux usagers, parfois même hors communauté de communes de la Veyle, une hausse des contacts téléphoniques et un atout majeur, la proximité sur le territoire. Les bénéficiaires attendent beaucoup des agents France Services, ce qui parfois s'avère compliqué dans les missions des animatrices.

Cette proximité est également appréciée par les agents France Services, par le biais des permanences aux pôles des services publics de certains partenaires et d'acteurs du territoire comme par exemple le Centre Départemental de la Solidarité de Thoissey/St Didier sur Chalaronne (voir les plannings des partenaires sur le diaporama en PJ).

■ **Composition groupes de travail :**

Projets pédagogiques et règlements intérieurs des activités jeunesse

Au maximum trois réunions à prévoir avant début juillet avec la participation d'élus et des techniciens concernés.

La première rencontre aura lieu le jeudi 25 février à 14 heures.

Charline TROUWAERT (Chanoz-Châtenay) et Noëlle MARMIER (Cruzilles-lès-Mépillat) se positionnent pour intégrer ce groupe de travail.

Bons de transport Personnes Agées

3 personnes se sont proposées :

Nathalie ROBIN (Mézériat), Brigitte CHANEL (Saint-Jean-sur-Veyle) et Noëlle MARMIER (Cruzilles-lès-Mépillat).

Première réunion le mercredi 24 février à 9h00.

■ **Questions diverses :**

Prochaine réunion de la commission le mardi 6 avril 2021 à 20h (lieu à définir)

Fin de séance : 22h00